

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°103-2017 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – LANCEMENT DES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES
POUR L'AMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR SUD A MARZAN**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) adopté par délibération n° 125-2013 en date du 17 décembre 2013, définit six Parcs d'Activités structurants sur le territoire, notamment celui de Bel Air Sud à Marzan. La Communauté de Communes est propriétaire d'environ 18 hectares, dont environ 9 hectares zonés 1Aui dans le PLU en vigueur.

Le Vice-président insiste sur la rareté de ce foncier, en bord de Route Nationale 165 et d'une surface importante, pouvant intéresser des grandes entreprises. En conséquence, il est proposé de procéder au lancement des études pré-opérationnelles en vue d'aménager ce site à moyen-long terme et de pouvoir répondre aux sollicitations extérieures.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité le Président à :

- **LANCER** la consultation auprès de bureaux d'études pour la réalisation d'études pré-opérationnelles, en vue d'une opération d'aménagement.

Pour Extrait Certifié Conforme,
Muzillac, le 03/10/17
Le Président,
